

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/ad21823b7e3c346cb3597106>

Date d'obtention : 2025-12-19 15:33:33

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto propose une façon structurée d'intervenir lorsqu'une situation de sextage est signalée par des jeunes en milieu scolaire. L'objectif principal est d'assurer la protection des jeunes tout en adaptant l'intervention selon la situation. D'abord, l'intervention commence par une rencontre avec l'auteur du signalement et la jeune victime afin de les rassurer et de recueillir les informations nécessaires. L'évaluation de la situation se fait sans jugement, à l'aide d'une grille permettant de comprendre comment l'incident a débuté, la nature des gestes, les intentions et l'ampleur de la situation. Les informations sont ensuite validées auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins, et une rencontre est réalisée avec le jeune instigateur afin d'obtenir sa version des faits. À la suite de cette analyse, l'intervenant détermine si la situation correspond à un acte impulsif ou à un acte malveillant. Cette distinction est importante puisqu'elle guide la suite de l'intervention. Dans le cas d'un acte impulsif, l'intervention vise surtout le soutien de la victime, l'arrêt de la diffusion du contenu, l'éducation des jeunes impliqués et la prévention de nouvelles situations. Les parents sont informés et les démarches nécessaires, comme le signalement à la DPJ et la collaboration avec le service de police, sont effectuées au besoin. Si l'analyse démontre qu'il s'agit d'un acte malveillant ou de nature criminelle, le service de police est contacté rapidement afin qu'il prenne en charge la suite de l'intervention, en collaboration avec les parents et les autres instances concernées. Tout au long du processus, la méthode d'intervention Sexto met l'accent sur l'intervention rapide, la protection de la vie privée des jeunes, la limitation de la circulation de l'information et la sécurité physique et psychologique des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

À travers les trois mises en situation présentées, je retiens d'abord que chaque situation de sextage est différente et que plusieurs éléments et faits doivent être considérés au cours du protocole. Même si les situations peuvent sembler semblables au départ, l'intention derrière le geste, le contexte et l'impact sur les jeunes impliqués peuvent varier beaucoup. Je retiens aussi l'importance de prendre le temps d'évaluer la situation avant d'agir et l'importance de bien me fier aux étapes inscrites à l'aide-mémoire afin de bien dicter la suite. Les mises en situation démontrent qu'il est essentiel de recueillir les informations auprès des personnes concernées, sans jugement, afin de bien comprendre s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Cette étape permet d'éviter des interventions trop rapides ou inadaptées. De plus, les scénarios mettent en lumière le rôle central de la protection de la jeune victime, notamment en agissant rapidement pour faire cesser la diffusion du contenu et en assurant un soutien émotionnel. Ils rappellent également l'importance de limiter la circulation de l'information et de préserver la confidentialité afin de réduire les impacts négatifs pour les jeunes. Les trois mises en situation soulignent l'importance de travailler en collaboration avec les partenaires (police). Elles montrent que l'intervention doit être à la fois éducative, préventive et conforme aux obligations légales, tout en gardant le bien-être des jeunes au centre des décisions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate dans l'application de la méthode Sexto est l'évaluation de la situation, plus précisément le moment où il faut déterminer si l'incident relève d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Cette étape demande de recueillir plusieurs informations auprès de jeunes qui peuvent être anxieux, honteux ou craindre les conséquences. Il est parfois difficile d'obtenir un portrait complet de la situation, surtout lorsque les versions diffèrent ou que certains jeunes hésitent à dire toute la vérité. L'intervenant doit alors poser des questions sensibles sans porter de jugement, tout en maintenant un climat de confiance. Cette étape est aussi délicate puisqu'elle influence directement la suite de l'intervention. Une mauvaise évaluation pourrait soit minimiser une situation de nature criminelle, soit entraîner une judiciarisation inutile. Il faut donc faire preuve de rigueur et s'appuyer sur la grille d'évaluation ainsi que sur la collaboration des partenaires, notamment le service de police et la DPJ lorsque nécessaire. Enfin, cette étape implique de jongler entre la protection de la jeune victime, le respect de la confidentialité et les obligations légales, ce qui peut représenter un défi important dans un contexte scolaire.